

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, à la
salle Pavillon, au 11, rue St-Isidore à Laverlochère-Angliers, le
MERCREDI 19 AVRIL 2023 à 19 h 36 à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Richard Gauthier	, substitut du maire de Laforce
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Linda Pomerleau	, mairesse suppléante de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M ^{me} Cathy Bruneau	, mairesse suppléante de Rémigny
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie
M. Marc Girard	, président du Comité municipal de Laniel et représentant du territoire non organisé

EST ABSENT :

M. Pierre Gingras , maire de Témiscaming

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE
DE :

La préfète M^{me} Claire Bolduc, qui déclare la réunion ouverte.

M^{me} Claire Bolduc informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, M^{me} Claire Bolduc ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice de l'évaluation foncière et des finances
M. Sami Bdiri	, greffier et trésorier adjoint
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale et trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 30 .

04-23-151

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 36 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté.
- **QUE** les articles « Affaires municipales » et « Affaires nouvelles » demeurent ouverts jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE

M^{me} Bolduc souhaite la bienvenue au nouveau maire de la municipalité de Duhamel-Ouest, M. Alain Sarrazin. Par la suite, elle fait un retour sur l'incendie survenu au théâtre Le Rift, mentionnant qu'il s'agit d'un équipement culturel important et de grande qualité pour tout le territoire témiscamien. Elle exprime au nom du conseil sa solidarité et son soutien envers les administrateurs du théâtre Le Rift et les acteurs culturels témiscamiens en général face à ce fâcheux évènement.

D'autre part, M^{me} Bolduc rappelle que la conférence des préfets organise, le 25 et 26 mai 2023 à Amos, l'évènement intitulé « Le Rendez-Vous des élus ». Il s'agit d'une activité à laquelle sont invités à participer les élus de la région afin de discuter des grands enjeux régionaux.

04-23-152

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
15 MARS 2023**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars ayant été déposé sur la plateforme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,
ART.150)**

Aucune question de l'assistance.

Information

**SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2023 DE LA MRC DE
TÉMISCAMINGUE - LE LOGEMENT**

M^{me} Bolduc informe les élus que le premier midi-causerie sur le logement a eu lieu le 20 mars 2023 auquel ont participé les propriétaires des logements locatifs au Témiscamingue. Ces derniers se sont exprimés sur

les difficultés rencontrées en matière de location de logement et ont mis de l'avant quelques propositions de solutions permettant de faire face aux problèmes rencontrés, notamment la création d'une coopérative de gestion pour les accompagner.

À la suite de ce midi-causerie, le comité logement a tenu une réunion pour discuter des actions à entreprendre au cours des prochains mois en lien avec les problèmes identifiés par les propriétaires des logements locatifs.

Information

ENJEU PONCTUEL – DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES

M. Marc Girard, représentant de la MRC au sein du CA du « Complexe des eaux profondes » fait état des dernières nouvelles en lien avec l'OBNL. Il réitère la disponibilité du conseil d'administration pour aller faire une présentation auprès des conseils municipaux.

Information

ENJEU PONCTUEL – COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

Lors du dernier Conseil de la MRC, M. Daniel Barrette a invité les membres du conseil, intéressés à participer à un comité de travail sur la coopération intermunicipale, à le contacter. Une rencontre s'est tenue avec le maire de la municipalité de Price le 6 avril et une seconde rencontre, réunissant des maires de différentes municipalités de la MRC, a eu lieu le 14 avril dernier.

04-23-153

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) 2023 - VOLET PROJETS SPÉCIAUX - RECOMMANDATION DU COMITÉ DU GAMME - PROJET DE MAISON D'HÉBERGEMENT RÉGIONALE EN CANCÉROLOGIE PAR MISSION TOURNESOL

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet d'envergure pour notre région venant offrir un service essentiel à la population témiscamienne;

CONSIDÉRANT que le projet permet d'éviter l'isolement et le déracinement lors des traitements liés au cancer, tout en permettant l'accompagnement par la famille et les proches qui sont alors à proximité;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux besoins de la population touchée par la maladie, ainsi que leur famille et entourage;

CONSIDÉRANT que le projet touche aux services de proximité ainsi qu'à la qualité de vie offerte à nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT que le soutien accordé au projet, par la MRC, agira comme effet de levier auprès de Mission Tournesol qui s'engage à y investir une somme de 100 000\$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité GAMME de bonifier la demande financière initiale, vu la portée et l'envergure du projet, en effectuant deux versements répartis sur deux ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet Maison d'hébergement régionale en radio-oncologie, présenté par Mission Tournesol, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet Projets spéciaux du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR), représentant un investissement de 150 000\$, réparti en deux versements de 75 000\$ par année, soit dans l'enveloppe 2023 ainsi que dans l'enveloppe 2024.

04-23-154

ADMISSIBILITÉ DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE À L'ENVELOPPE DU FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET VITALISATION

CONSIDÉRANT la résolution no 05-22-227 autorisant la signature de l'entente à la vitalisation du Fonds région ruralité à son volet 4 « vitalisation et coopération intermunicipale » entre la MRC de Témiscamingue et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre du 5 avril avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) il a été mentionné l'éligibilité des projets pilotés par la MRC pour cette dernière à l'enveloppe de Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 « vitalisation et coopération intermunicipale » à sa portion entente de vitalisation d'une part ou de la possibilité de réserver une part de l'enveloppe FRR volet 4 pour des projets pilotés par la MRCT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'INFORMER** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la MRC de Témiscamingue souhaite être bénéficiaire de l'enveloppe dans l'éventualité où elle aurait un projet à réaliser selon les modalités inscrites au cadre de gestion de l'entente.

04-23-155

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) - VOLET 4 - ADOPTION DU CADRE DE VITALISATION

CONSIDÉRANT la résolution No 05-22-227 autorisant la signature de l'entente à la vitalisation du Fonds région ruralité à son volet 4 « vitalisation et coopération intermunicipale » entre la MRC de Témiscamingue et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 « vitalisation et coopération intermunicipale » a sa portion entente de vitalisation avec des MRC s'inscrit dans la mobilisation et la coopération des organisations municipales et des partenaires pour mieux faire face aux défis particuliers de vitalisation;

CONSIDÉRANT l'importance et le devoir à l'élaboration du cadre de vitalisation par la MRC de Témiscamingue signataire de l'entente à travers le comité de vitalisation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vitalisation formulée lors de la réunion du comité tenue le 06 mars 2023, laquelle recommande au Conseil de la MRC, l'adoption du cadre de vitalisation tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le cadre de vitalisation, de l'entente de vitalisation de la MRC de Témiscamingue tel que déposé.
- **DE DIFFUSER** le cadre de vitalisation sur le site Internet de la MRC de Témiscamingue.

04-23-156

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) - VOLET 4 - DÉPLACEMENT DE LA DÉLÉGATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ENTENTE EN VITALISATION À SAINT-CAMILLE

CONSIDÉRANT la résolution No 04-22-176 autorisant la signature du protocole d'entente pour la participation aux Ateliers des savoirs partagés (ASP) 3.0 entre la MRC de Témiscamingue et l'organisme communautaire le P'tit bonheur de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente pour la participation aux Ateliers des savoirs partagés (ASP) 2.0 s'inscrit dans la mobilisation et la coopération des organisations municipales et des partenaires pour mieux faire face aux défis particuliers de développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT l'appui financier de l'organisme communautaire Le P'tit bonheur de Saint-Camille en lien avec les ateliers des savoirs partagés (ASP) 3.0 à hauteur de 5 000 \$ par année sur trois ans soit un total de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT la tenue d'une rencontre de travail prévue du 27 au 28 avril à Saint-Camille réunissant les 9 communautés réparties sur différents territoires du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vitalisation formulée lors de la réunion du comité tenue le 6 mars 2023, laquelle recommande au Conseil de la MRC, l'adoption du projet de visite de l'équipe témiscamienne à St-Camille tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** les membres du comité de vitalisation à participer à la rencontre de travail à Saint-Camille.
- **QUE** les frais relatifs à ce déplacement soient financés par l'enveloppe des Ateliers des savoirs partagés (ASP) sans excéder la somme de 10 000 \$.

La délégation sera composée du maire et 4 conseillers de la municipalité de Moffet, 2 représentants de la municipalité de cantons-unis de Latulipe-et-Gaboury et l'agent de développement en vitalisation de la MRC de Témiscamingue.

04-23-157

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 05-22-226, la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doivent pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de quarante mille dollars (40 000 \$);

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'AFFECTER** au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de quarante mille dollars (40 000 \$) pour l'exercice financier 2023;
- **QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

04-23-158

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'IMPLANTATION D'UNE SOLUTION EN CYBERSÉCURITÉ

CONSIDÉRANT la structure réseautique de la MRC de Témiscamingue et des municipalités locales du Témiscamingue, en lien avec l'implantation du réseau large bande en 2006;

CONSIDÉRANT que le développement et l'entretien du réseau large bande au cours des dernières années se travaillent comme un réseau sous une seule entité;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal a besoin d'être protégé à l'égard des attaques de pirates informatiques de plus en plus fréquentes;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec exige que les organismes publics mettent en place des moyens pour protéger les renseignements personnels (*Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*);

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de services par la Fédération québécoise des municipalités et Services Informatiques Logitem inc. qui se résume ainsi:

	FQM	Logitem
Nombre de postes informatiques protégés	145	145
Coûts pour l'année d'implantation	50 903,55 \$	47 441,68 \$
Coûts annuels récurrent à partir de la 2 ^e année	50 903,55 \$	44 328,60 \$
Solution technologique	Vars	Covalence

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un contrat pour des services en cybersécurité à la firme Services Informatiques Logitem inc. pour l'implantation de la solution Covalence pour un montant de 47 441,68 \$ (taxes en sus) et de 44 328,60 \$ (taxes en sus) pour la 2^e année couvrant les frais récurrents pour le maintien des services de Covalence.

04-23-159

CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ

ATTENDU que conformément au Code municipal et à la Solution UMQ, la MRC de Témiscamingue et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

ATTENDU que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long.
- **QUE** le conseil de la MRC de Témiscamingue confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés.
- **QUE** l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son

renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

- **QUE** la MRC de Témiscamingue s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la MRC de Témiscamingue durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la MRC de Témiscamingue joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

04-23-160

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE POUR L'ANNÉE 2023-2024

CONSIDÉRANT que les assurances générales de la MRC de Témiscamingue arrivent à échéance le 19 juin 2023;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Mutuelle des municipalités du Québec, pour un coût de 53 564.78 \$ pour l'année 2023-2024, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à renouveler ses assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2023-2024, pour un montant de 53 564,78 \$, taxes incluses.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 226-05-2023 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET LA TARIFICATION APPLICABLE LORS D'UNE DEMANDE DE RÉVISION EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

M. Martin Lefebvre, conseiller de comté, donne avis de motion, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement numéro 226-05-2023 établissant les modalités applicables et la tarification lors d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière. Ce projet de règlement vise à :

Préciser les modalités de présentation d'une demande de révision du rôle;
Déterminer les tarifs applicables lors du dépôt d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière;

Le projet de règlement 226-05-2023 est déposé à la présente séance et les membres du conseil ont pu en prendre connaissance.

04-23-161

APPUI À LA MRC ANTOINE LABELLE CONCERNANT LA DATE DE LANCEMENT DU PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

CONSIDÉRANT la résolution MRC-CC-14962-02-23 de la MRC d'Antoine-Labelle intitulé « Demande à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) concernant la date de lancement du programme Réno-Région »;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle requière au ministre responsable de l'Habitation et à la Société d'Habitation du Québec d'offrir plus de prévisibilité quant à la date d'ouverture des programmations Réno-Région et que ces ouvertures aient lieu au plus tard au courant du mois de mai de chaque année;

CONSIDÉRANT que la MRC est partenaire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et administre sur son territoire les Programmes d'amélioration de l'habitat, dont le programme RénoRégion (PRR);

CONSIDÉRANT que les arguments présentés dans la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle rejoignent les préoccupations et les enjeux vécus à la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
et résolu à l'unanimité

- **D'APPUYER** la requête de la MRC d'Antoine-Labelle, adressée au ministre responsable de l'Habitation et à la Société d'Habitation du Québec.
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au ministre responsable de l'Habitation, à la Société d'habitation du Québec, au ministre régional, au député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et à la MRC d'Antoine-Labelle.

04-23-162

COMITÉ DU GAMME: DÉMISSION D'UN MEMBRE

CONSIDÉRANT la démission de M. Richard Robert au comité du GAMME, le 28 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M. Alain Sarrazin à titre de membre du comité du GAMME.

04-23-163

ADJUDICATION D'UN CONTRAT : DEUXIÈME PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a accepté la demande de la MRC au programme d'aide à la voirie locale (volet plan d'intervention), le 13 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC a lancé un appel d'offres public le 6 septembre 2022 pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locale (étapes 4 à 7);

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué pour analyser les soumissions reçues dans le cadre dudit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ADJUGER** le contrat pour la réalisation du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) (étapes 4 à 7) à la compagnie 9255-0821 Québec inc – Maxxum, pour un montant de 618 189.80 \$ (taxes incluses), ayant obtenu le meilleur pointage. Le contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres 08-2022 de la MRC, de l'offre de services de 9255-0821 Québec inc – Maxxum, datée du 21 novembre 2022 et des exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable (programme PIIRL).
- **D'AUTORISER** le premier versement de 30%.
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale-trésorière à signer le contrat et tout document relatif à la présente adjudication (incluant la convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable).

04-23-164

CONNECTIVITÉ - APPUI À UN PROJET DE TRANSPORT VISANT À RENFORCIR LE RÉSEAU DE LA RÉGION

CONSIDÉRANT que le 3^e appel de projet du Fonds pour la large bande du CRTC prendra fin le 16 mai 2023 à 17 h;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Vidéotron a l'intention de soumettre un projet de construction et de mise à niveau d'infrastructures de transport visant en partie le territoire témiscamien;

CONSIDÉRANT que le projet propose une diversité de fibre qui fournira une résilience supplémentaire pour toutes les infrastructures de télécommunication déjà existantes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue avec un parcours de fibre alternatif;

CONSIDÉRANT que le projet vise à déployer + de 500 km de fibre pour desservir une trentaine de collectivités admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** la consultation effectuée par l'entreprise Vidéotron auprès de la MRC de Témiscamingue dans le cadre de ce projet.
- **D'APPUYER** l'entreprise Vidéotron dans son projet de construction et de mise à niveau d'infrastructures de transport visant en partie le territoire de la MRC de Témiscamingue.

04-23-165

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX : APPUI À LA DÉMARCHE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT la résolution no 22-11-409 de la MRC des Maskoutains intitulé « Bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances »;

CONSIDÉRANT que l'argumentaire soulevé dans cette résolution rejoint en tout point la position de la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu à l'unanimité

- **D'APPUYER** la démarche de la MRC des Maskoutains dans le présent dossier.
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.
- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ).

04-23-166

PROJET DE LOI NO. 16 MODIFIANT LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (GESTION DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ)

CONSIDÉRANT que le projet de loi 16 actuellement à l'étude propose d'abroger les politiques de participation publique (articles 69 et 174) ce qui est contradictoire avec un des 9 principes du projet de loi, à savoir la modulation des procédures de consultation :

CONSIDÉRANT que le territoire non organisé bénéficie d'une telle politique de participation publique, qui est plus facilitante et plus courte que la procédure conventionnelle de modification. Les caractéristiques du TNO rendent nécessaires une telle procédure plus adaptée; le taux de participation à l'élection du préfet, dans TNO Les Lacs, était de 0% en 2021;

CONSIDÉRANT le principe implicite voulant que le gouvernement ne retire pas un pouvoir aux municipalités, après leur avoir donné. Des efforts ont été mis pour élaborer et appliquer une telle politique de participation publique en TNO, qui est utile puisqu'elle a été utilisée 4 fois depuis 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de retirer les articles 69 et 174 du projet de loi 16, permettant ainsi le maintien de la politique de participation publique dans le territoire non organisé de la MRC de Témiscamingue.

04-23-167

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE D'ACTIONS PERMETTANT D'ACCROITRE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DE TOUTES LES USAGÈRES ET DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE

CONSIDÉRANT que les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;

CONSIDÉRANT que la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

CONSIDÉRANT que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, avec l'objectif de vision zéro accident n'a toujours pas été déployée.

CONSIDÉRANT qu'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la SQ, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

CONSIDÉRANT que selon l'Institut national de santé publique du Québec entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

CONSIDÉRANT que la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue demande au gouvernement du Québec d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec.

- **QUE** la MRC de Témiscamingue demande au gouvernement du Québec de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue demande au gouvernement du Québec de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

Information

MOYENS DE PRESSION EXERCÉS PAR LES POLICIÈRES ET POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC: IMPACTS POUR LE TÉMISCAMINGUE

Les membres du conseil ont pris acte des impacts sur l'Entente relative à la fourniture de service de gestion des constats d'infraction émis par le Sûreté du Québec, dans le cadre des négociations de convention collective des policiers de la Sûreté du Québec, alors que ceux-ci exercent des moyens de sensibilisation et de pression afin d'accélérer lesdites négociations. Parmi les moyens utilisés, les policiers ne remettent plus en main désormais les constats d'infraction qu'ils émettent dans le cadre de leur surveillance. Ainsi, il revient au monde municipal d'acheminer, selon les règles prescrites pour ce faire, ces constats d'infraction. Ces règles prévoient l'acheminement des constats par poste recommandée, avec signature, sinon par huissier.

04-23-168

SÉCURITÉ INCENDIE: SUSPENSION DES SERVICES EN SAUVETAGE NAUTIQUE

CONSIDÉRANT l'événement d'octobre 2021, alors qu'un pompier de la ville de Montréal a perdu la vie lors d'un sauvetage nautique;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois, les municipalités locales et les services incendie du Témiscamingue ont été sensibilisés aux conséquences liées à cet événement;

CONSIDÉRANT le constat que les services incendies du Témiscamingue n'ont pas la formation, les équipements et les embarcations adéquats pour intervenir lors d'opérations liées à des sauvetages nautiques;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sécurité incendie de la MRC sur l'importance d'informer le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue que les services incendie du Témiscamingue n'interviendront plus pour tout événement lié au sauvetage nautique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
et résolu à l'unanimité

- **QUE** la MRC de Témiscamingue suspend l'utilisation de ses équipements dédiés aux services d'urgence en milieu isolé (SUMI) pour le sauvetage nautique.
- **D'INFORMER** la Sûreté du Québec ainsi que le Centre d'appels d'urgences en Abitibi-Témiscamingue de la présente décision.

- **D'INVITER** les municipalités locales et la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Témiscamingue, à adopter une résolution visant à suspendre les services en sauvetage nautique.

Information **SÉCURITÉ INCENDIE: DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022**

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport annuel en sécurité incendie, produit par la chargée de projet en sécurité incendie, pour l'année 2022.

Information **RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre, du tableau sur les poids de déchets par municipalité, ainsi que du Bilan GMR (gestion des matières résiduelles) pour 2022.

Note : M. Luc Lalonde quitte la réunion; il est 20 h 58

04-23-169 **AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR UN CONTRAT DE SERVICE EN GESTION DE PROJET**

CONSIDÉRANT qu'au budget 2023, le Conseil de la MRC a autorisé l'ouverture d'un poste contractuel pour un chargé de projet en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le poste est en affichage depuis le 12 janvier dernier et que les candidatures reçues ne cadraient pas avec les exigences du poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de regarder la possibilité d'aller en impartition pour des services externes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité CAGE;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres pour l'obtention de services professionnels en gestion de projet pour la réalisation de la phase 3 du Centre de valorisation et pour la révision du mode de fonctionnement concernant la gestion des matières résiduelles.

Avis de motion **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 227-05-2023 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE**

M. André Pâquet, conseiller de comté, donne avis de motion, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement numéro 227-05-2023 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la MRC de Témiscamingue. Ce projet de règlement détermine

le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, le tout suivant l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation (LQ 2022, c. 25)*, le 10 juin 2022.

Le projet de règlement 227-05-2023 est déposé à la présente séance et les membres du conseil ont pu en prendre connaissance.

04-23-170

ADJUDICATION DU CONTRAT 08-2023: TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES VERS GATINEAU

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public no 08-2023, autorisé par le conseil de la MRC le 15 mars 2023, résolution no 03-23-120, concernant le transport des matières recyclables vers le centre de tri de Gatineau (Tricentris);

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions pour le transport des matières recyclables de son Écocentre, situé à St-Édouard-de-Fabre, vers le centre de tri de Gatineau (Tricentris), du 1^{er} mai 2023 au 31 décembre 2024 (19 mois), avec 2 années d'option soit 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 12 avril 2023 à 15 h au bureau de la MRC de Témiscamingue et que deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement :

Soumissionnaire	Transport Mario Fournier (2960-1176 Québec inc.)	S.M. Express inc.
Prix unitaire (contrat initial)	2 500,00 \$	2 728,80 \$
Total (19 mois)	569 126,25 \$	621 121,69 \$
Prix unitaire (1 ^{re} année d'option)	2 625,00 \$	2 783,38 \$
Total (1^{re} année d'option)	377 261,72 \$	400 023,90 \$
Prix unitaire (2 ^e année d'option)	2 750,00 \$	2 839,05 \$
Total (2^e année d'option)	395 226,56 \$	408 024,73 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 14 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à l'entreprise Transport Mario Fournier (2960-1176 Québec inc.), étant le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le transport des matières recyclables vers Gatineau du 1er mai 2023 au 31 décembre 2024, au montant de 569 126,25 \$ (taxes incluses) et au montant de 377 261,72 \$ (taxes incluses) pour la 1re année d'option (du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025) et au montant de 395 226,56 \$ (taxes incluses) pour la 2e année d'option (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026).

La directrice générale-trésorière est par les présentes autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, la soumission reçue, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre l'entreprise Transport Mario Fournier (2960-1176 Québec inc.) et la MRC de Témiscamingue.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Transport des matières recyclables vers Gatineau ».

*Note : M. Luc Lalonde, réintègre la séance; il est 21 h 04.
M. Norman Young quitte la séance; il est 21 h 05.*

04-23-171

DÉLÉGATION POUR UNE VISITE À LANDRIENNE: AUTORISATION POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT que la MRC a acquis la compétence en gestion des matières résiduelles en 2007 et qu'après 15 ans, il est du souhait des membres du conseil de revoir le fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'un plan de réorganisation a été élaboré et que pour le volet des matières compostables, il est prévu d'aller visiter les installations (composteur rotatif) de la municipalité de Landrienne

CONSIDÉRANT qu'une délégation du CAGE se rendra à Landrienne le 25 avril prochain et qu'à ce titre, il y a lieu de dégager un budget pour ce déplacement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** une dépense maximale de 1 200 \$ pour couvrir les frais de déplacement ainsi que les repas sur l'heure du midi.
- **QUE** la délégation du CAGE sera composée des personnes suivantes: André Pâquet, Roger Bouthillette, Norman Young, Mario Drouin, Marco Dénomme, Luc Lalonde, Katy Pellerin, Richard Pétrin et Lyne Gironne.

Un rapport de visite sera produit pour dépôt auprès des membres du conseil.

Note : M. Norman Young, réintègre la séance; il est 21 h 08.

04-23-172

AUTORISATION POUR LE BROYAGE DU BOIS À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT l'accumulation de bois non broyé à l'Écocentre suite à des réparations du broyeur;

CONSIDÉRANT que notre broyeur actuel ne parvient pas à prendre le dessus sur le volume accumulé;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée aux Entreprises Labranche pour le broyage d'une partie de ce bois, étant donné que la production de leur broyeur est de 25 à 50 % supérieure à celui de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il en coûte 650 \$/heure, plus 3 600 \$ de mobilisation et démobilitation pour le broyeur et la chargeuse;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 30 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le broyage du bois à l'Écocentre par les Entreprises Labranche, pour une semaine (40 heures), au coût de 650 \$/heure, plus 3 600 \$ de mobilisation et démobilitation, pour un total d'environ 34 000 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Récupération du bois ».

Information **AFFAIRES MUNICIPALES**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Note : M. André Pâquet, quitte la séance; il est 21 h 11.

Information **AFFAIRES NOUVELLES – NIVEAU D'EAU AU LAC TÉMISCAMINGUE**

M. Nico Gervais mentionne que selon les dernières données fournies, le niveau du lac Témiscamingue est en hausse rapide depuis le début d'avril ainsi la vigilance demeure de mise.

04-23-173 **AFFAIRES NOUVELLES – MOTION DE REMERCIEMENT**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE REMERCIER** chaleureusement M. Chaibou Achirou pour ses 5 années de service à la MRC de Témiscamingue, alors qu'il a occupé différents postes (agent de développement agricole, directeur à la gestion du territoire et directeur à l'aménagement et au développement du territoire). Les membres du conseil saluent son grand professionnalisme et son engagement envers le milieu municipal, tout au long de son mandat.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

Aucune question de l'assistance.

04-23-174 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

Il est proposé par M. Richard Gauthier
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 24 mai 2023, à Ville-Marie.

Il est 21 h 15.

Je, Claire Bolduc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

(signé)

Claire Bolduc, préfète

(signé)

**Lyne Gironne, directrice générale-
trésorière**

